

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

PROJETS DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE - NATURE MIXTE

**SECTION I**

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES,  
DU PERSONNEL ET DES PROJETS

**1.** Les projets de planification requièrent l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'achat d'équipements, le versement de subventions ou de contributions financières nécessaires à leur réalisation. Lesdits projets sont plus particulièrement composés des éléments suivants :

1° les activités de consultation, de rédaction, de production de documents, de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données ainsi que le soutien logistique en matière d'aménagement et d'environnement;

2° la participation à des projets d'innovation en aménagement et en environnement;

3° la formation reliée;

4° l'amélioration du processus en matière de planification du territoire;

5° les activités d'acquisition, de traitement, d'analyse et de diffusion d'informations sur l'état du territoire.

**2.** Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **LOCALISATION**

**3.** Les projets décrits aux articles 1 et 2 sont prévus à divers endroits sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

## **SECTION III**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**4.** L'estimation du coût des services professionnels et techniques, du personnel, des biens et des équipements et des projets décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 3 600 000 \$.

**TOTAL : 3 600 000 \$**

Annexe préparée le 19 décembre 2023 par :

---

Sylvie-Anne Garceau, conseillère en gestion  
financière  
Service de la planification de l'aménagement  
et de l'environnement